

cette question d'une manière absolue, je connais assez la Savoie pour assurer que la souveraineté temporelle du pape y est regardée comme la condition essentielle de son autorité spirituelle, et que nos populations savoisiennes ne voudront jamais soumettre leur pontife à un président de république qu'il plaira à Rome de se donner; que pour elles anéantir le pouvoir temporel sera considéré comme l'anéantissement de la papauté elle-même, c'est-à-dire du centre de l'unité catholique. (*Rumori*)

C'est encore à tort, à mon avis, que l'on attribue au peuple l'idée que le pouvoir temporel du pape est un obstacle à l'unité italienne. L'unité de l'Italie ne sera possible qu'autant que les peuples seront rattachés par un lien commun, qu'ils entoureront de leur respect et de leur vénération, et ce lien ne peut exister que dans la papauté souveraine et indépendante.

J'ajouterai enfin que Rome a tout à perdre de cette déchéance. Sans doute que la papauté et le christianisme peuvent remplir leur mission divine sans avoir besoin de Rome; mais Rome a besoin d'eux pour ne pas déchoir, et peut-être pour ne pas périr. On ne peut dépouiller la papauté du pouvoir temporel, sans l'exiler de Rome; car le pape ne saurait rentrer dans Rome comme simple pontife. Or, que deviendra Rome sans le pape? C'est pour elle une question de vie et de mort. (*Disapprovazioni*)

Maintenant, messieurs, si la constitution des États romains en république, en consacrant la déchéance temporelle du pape, est si contraire à l'intérêt du monde civilisé, de l'Italie et de Rome elle-même, si elle n'a pas l'assentiment des masses, je crois de mon devoir de repousser une adresse qui tend à provoquer cette reconnaissance, et celle de la république toscane qui en a été la conséquence.

Les déclarations de l'ancien président du Conseil ont fait voir que notre Gouvernement a cherché à amener un rapprochement entre le pape et le pouvoir actuel de Rome; et je ne doute pas qu'il n'ait tenté les mêmes efforts dans la Toscane. Ces déclarations ont encore fait voir que notre Gouvernement s'est opposé de la manière la plus explicite à l'intervention des autres puissances dans les affaires d'Italie. En écartant ainsi l'influence étrangère, notre Gouvernement n'a-t-il pas, en quelque sorte, contracté l'engagement d'y suppléer par lui-même, surtout s'il en était requis par le prince et une partie de la nation? Cet appui, qu'il pourrait prêter aux souverains de Rome et de la Toscane, ne serait-il pas la conséquence nécessaire de la mission qu'il s'était donnée avec eux de concourir, en commun, à mettre les institutions politiques en harmonie avec les besoins actuels? ne serait-il pas pour les États sardes eux-mêmes un gage de sécurité de leur avenir?

Loin de tendre à opprimer les peuples, n'aurait-il pas pour effet de les délivrer de l'oppression où ils se trouvent, de les réconcilier avec les puissances étrangères qui, toutes sans exception, ont jugé sévèrement les derniers événements de Rome et de la Toscane, de leur faire voir que l'Italie a, en elle-même, la force nécessaire pour résister à la pente révolutionnaire, où des têtes généreuses, mais ardentes, cherchent à la pousser; de rendre conséquemment ces puissances plus actives à seconder l'heure de son affranchissement?

Une pareille politique, messieurs, qui paraît avoir été celle du grand citoyen qui vient de quitter la présidence du Conseil, serait, selon moi, la plus avantageuse, et les nombreuses marques de sympathie qui se manifestent dans la capitale en sa faveur me donnent lieu de penser que c'est elle qui ren- contre l'assentiment général.

Mais, comme telle ne semble pas être celle du Cabinet actuel, comme telle n'est pas celle à laquelle l'adresse donne son adhésion, je vote contre le projet présenté.

IL PRESIDENTE. La parola è al deputato Rossetti.

ROSSETTI. Rinuncio alla parola, riserbandomi di prenderla quando si verrà alla discussione dei singoli articoli dell'indirizzo.

MONGELLAZ. Placés par conviction et non par système sur les bancs de l'opposition, quand nous vîmes le Ministère Gioberti revenir aux principes conservateurs par de sages modifications à son programme primitif, par une politique conciliatrice, prudente dans sa marche, surtout arrêtée dans son but, nous fûmes disposés à le soutenir. Nous aurions persisté dans cette direction et approuvé l'adresse qui est en sa faveur, si les allures politiques du Gouvernement n'étaient devenues entreprenantes et aventureuses dans les graves questions de subsides, d'alliance et de guerre. Les vœux de nos commettants ne nous permettaient plus de suivre le Ministère dans cette voie trop onéreuse pour nous et pleine de périls pour tous, où lui-même courait risque de compromettre sa responsabilité, de la briser même contre le veto des grandes puissances, au grand détriment de la liberté et de notre commune patrie. En politique comme en médecine, nous sommes d'avis qu'on ne doit avoir recours aux moyens décisifs et violents que quand on est sûr de leurs bons effets; autrement il faut s'abstenir.

Avant d'adopter l'adresse et d'accorder notre confiance au Ministère, nous avons besoin qu'il s'explique sur certaines questions. La première est relative à la Savoie, dont il n'est pas fait mention même dans les longs commentaires du programme ministériel. N'y avait-il donc rien qui pût regarder notre pays dans les quatre idées capitales de ce programme, savoir: les réformes, le Statut, l'indépendance et la confédération, idées si largement développées dans leur application aux États d'outre-monts et italiens? Selon nous, toutes ces idées sont plus ou moins applicables à la Savoie. Mais le Ministère ne s'étant point occupé de celle-ci, nous avons cru devoir profiter de la discussion générale de l'adresse pour exposer les plaintes et les vœux de notre pays. A chacun son rôle, ses affections et son but.

Il faudrait pour un instant, messieurs, qui vous pussiez faire abstraction de la position avantageuse et prospère dans laquelle vous vous trouvez relativement à nous, c'est-à-dire que vous pussiez voir tout ce qui se passe en Savoie, et vous mettre à la place de ses députés, pour juger combien est délicate la tâche qu'ils ont à remplir au milieu des symptômes de malaise, de désaffection et d'inquiétude qui vont chaque jour en augmentant dans ce pays, malgré la Commission et les commissaires extraordinaires dont il est gratifié par la sollicitude démocratique du Ministère. Le malaise et les inquiétudes dont il s'agit ne tiennent pas seulement à des souffrances matérielles. Ils ont des motifs d'un ordre plus élevé, d'un intérêt plus général: telle est la crainte qu'il ne soit porté atteinte à la religion par suite des tribulations inouïes dont on abreuve aujourd'hui l'auguste chef de la catholicité: telle est aussi la triste prévision d'une guerre longue, sanglante et désastreuse.

Vous le savez, messieurs, il n'entre point dans le caractère du Savoisien, naturellement calme et résigné, de s'agiter pour de légers motifs; il n'entre point dans ses habitudes de constance et d'attachement de changer ses alliances qui datent de huit siècles, de rompre avec ses frères d'outre-monts des liens d'autant plus puissants qu'ils ont été cimentés naguères par le sang qu'ils ont ensemble versé dans les plaines de la